

1PULSE

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 2000 €

18 RUE BUFFON 21200 BEAUNE

RCS DIJON 894837467

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 31/12/2024

La société LRH, SCP au capital social de 1500 euros, immatriculée sous le numéro 832 825 392 RCS DIJON, dûment représentée par Laurent RIOTTE,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique de la modification de l'activité de la société à compter du 02/01/2025.

L'activité de la Société est désormais :

- Services aux entreprises gestion d'un réseau, prestations de conseil, formation
- Exploitation d'un réseau de conseil en stratégie et en développement
- Services aux entreprises, gestion d'un réseau
- Vente et négoce de services et produits informatiques (logiciels, ...)

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

Il est pris acte par l'Associé Unique de la modification de la dénomination sociale de la Société. A compter du 02/01/2025, la Société sera désormais dénommée 1PACT, en remplacement de l'ancienne dénomination, 1PULSE.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3

En conséquence de la modification de l'activité de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l'article relatif à l'objet social dans les statuts de la Société.

En conséquence de la modification de la dénomination de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l'article relatif à la dénomination sociale dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 4 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

LRH, Associée Unique, dûment représentée par Laurent RIOTTE